1. Identification de la substance/du mélange et du fournisseur

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT (pour produits finis et prémélanges)

Produits cimentaires Xypex

Concentrate
Modified
C-500 & C-500 NF
Admix C-1000 & C-1000 NF
Admix C-500 NF Red & Admix C-1000 Red
Admix C-2000 & C-2000 NF
Megamix I, Megamix II & Megamix II with Bio-San
FCM 80 (composant en poudre)
Patch'n Plug

1.2 UTILISATION DU PRODUIT

Imperméabilisation et protection du béton

1.3 IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

Xypex Chemical Corporation
13731 Mayfield Place
Richmond, B.C., Canada
Tél. : 604-273-5265 or 800-961-4477
Téléc. : 604-270-0451
C. élec. : enquiry@xypex.comWeb:
www.xypex.com

1.4 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

En heure normale du Pacifique (HNP)
800-961-4477 ou 604-273-5265
En dehors de ces heures et en cas d'indisponibilité, contactez les services d'urgence locaux.

2. Identification des dangers

2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

2.1.1 Classification conformément au SGH (5ème édition)

Irritation cutanée, catégorie 2 :	H315	Cause l'irritation cutanée
Lésion oculaire grave, catégorie 1	H318	Cause de graves lésions oculaires
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3	H335	Peut causer une irritation respiratoire
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2	H373	Peut causer des lésions aux organes respiratoires en cas d'exposition prolongée ou répétée.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETTE : conformément au SGH (5ème édition)

DANGER

2.3 MENTIONS DE DANGER

H315 Cause l'irritation cutanée.
H318 Cause de graves lésions oculaires.
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
H335 Peut causer une irritation respiratoire.
H373 Peut causer des lésions aux organes respiratoires en cas d'exposition prolongée ou répétée.

2.4 MISES EN GARDE

P280 Porter des gants/vêtements de protection/protection oculaire/protection faciale et masques anti-poussière approuvés.
P260 Ne pas respirer la poussière.
P264 Se laver soigneusement après toute manipulation.

2.5 MISES EN GARDE ADAPTÉES

P260	Ne pas respirer la poussière.
P264	Se laver soigneusement après toute manipulation.
P280	Porter des gants/vêtements de protection/protection oculaire/protection faciale.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment avec de l'eau claire pendant quelques minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si possible. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour qu'elle puisse respirer.

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Ingrédients dangereux	%	N°CAS	Classification conformément au SGH (5ème édition)
Ciment Portland	35 – 60 %	65997-15-1	Irritation cutanée, catégorie 2 : H315 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 : H317 Lésion oculaire grave, catégorie 1 : H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 : H335
Composés alcalino-terreux (dihydroxyde de calcium)	5 – 20 %	1305-62-0	Irritation cutanée 2 : H315 Lésion oculaire grave 1 : H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 : H335
Silice crystalline (< 0,005 % (w/w) 10 µm de poussière respirable de silice)	30 – 40 %	14808-60-7	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2: H335

4. Premiers soins

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Lorsque vous demandez un avis médical, prenez cette fiche signalétique de sécurité avec vous.

INHALATION *:* Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour qu'elle puisse respirer. La poussière dans la gorge et les voies nasales devrait disparaître aussitôt. Dans le cas contraire, laver le nez et la gorge avec de l'eau propre pendant au moins 20 minutes. Suivre immédiatement des soins professionnels médicaux.

CONTACT AVEC LES YEUX : Nettoyer rapidement et délicatement toute poudre sèche. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 60 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si possible. Continuer à rincer. Ne pas frotter les yeux car cela pourrait causer une irritation ou des lésions supplémentaires. Si une irritation continue, consulter immédiatement un médecin

CONTACT AVEC LA PEAU : Nettoyer rapidement et délicatement toute poudre sèche. Sous l'eau courante, enlever les vêtements, les chaussures et les articles en cuir contaminés. Rincer continuellement la zone contaminée avec de l'eau tiède coulant doucement pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les reutiliser.

INGESTION : Ne vous incitez pas à vomir. Si l'envie de vomir vient naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau propre. Boire 1 tasse (240-300 ml) d'eau, suivie d'un bol de lait s'il y en a. Ne jamais administrer quoi que ce soit oralement à la victime si celle-ci perd rapidement connaissance, si elle est inconsciente ou convulse. Consulter immédiatement un médecin et contacter un centre antipoison.

4.2 SYMPTÔMES/EFFETS AIGUS ET DIFFÉRÉS LES PLUS IMPORTANTS

AIGUS : Irritation de la peau et des muqueuses

DIFFÉRÉS : Des précautions doivent être prises pour s'assurer que la poussière n'est pas inhalée. Cependant, l'exposition à long terme à une grande quantité de poussière peut endommager les poumons.

4.3 SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENT SPÉCIAL

Déplacer la personne à l'air frais et loin de l'exposition. Laver et nettoyer les yeux ou la peau comme décrit en 4.1. S'assurer que les installations de lavage des yeux sont disponibles.

5. Mesure à prendre en cas d'incendie

5.1 MOYEN D'EXTINCTION

Les produits cimentaires Xypex ne sont pas inflammables et sujets à l'explosion.

5.2 DANGERS SPÉCIAUX PROVENANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Aucun produit de combustion dangereux.

Les composés alcalino-terreux provoquent une décomposition explosive de l'anhydride maléique, des nitroalcanes et des nitroparaffines. En présence d'eau, ils forment des sels avec d'autres sels et des bases inorganiques. Les sels secs sont explosifs.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Pas besoin d'équipement de protection spécialisé pour les pompiers. Avant d'utiliser le produit, communiquer avec les services d'incendie locaux afin de confirmer le meilleur équipement de lutte contre l'incendie pour le produit.

6. Mesures à prendre à cas de déversement accidentel

6.1 MESURES DE PROTECTION PERSONNELLES

Toujours porter l'équipement de protection complet mentionné à la Section 8.2.2 afin d'éviter toute contamination de la peau, des yeux, des voies respiratoires et des vêtements personnels. S'assurer que des mesures adéquates sont en place pour éviter l'émission de poussière dans l'atmosphère. Éviter l'émission de poussière dans l'atmosphère

6.2 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Tout déversement dans les cours d'eau doit être signalé à Environnement Canada ou un autre organisme de réglementation.

6.3 MÉTHODE DE NETTOYAGE

Éviter à tout moment l'inhalation du produit et le contact avec la peau et les yeux. Contenir le déversement. Garder le matériel sec si possible. Porter un équipement de protection individuelle complet lors du nettoyage, eu égard à la méthode choisie. Lorsque le produit est à l'état sec, éviter l'émission de poussière dans l'atmosphère lors du nettoyage. Éviter le balayage à sec.

Exemples de méthodes de nettoyage à l'état sec :

(A) Utiliser un aspirateur (unités portables industrielles), équipé de filtres à particules haute efficacité (filtre HEPA) ou technique équivalente.

(B) Enlever la poussière à l'aide d'un balai, d'une brosse et de l'eau, ou en vaporisant de l'eau ou les tuyaux avec une fine brume pour éviter que la poussière ne soit suspendue, et enlever la boue. S'assurer que les égouts sont couverts.

Si le produit s'est humidifié, le nettoyer et le placer dans un contenant étanche. Laisser le matériau sécher et se solidifier avant de l'éliminer. Examiner les règlements en vigueur avant d'éliminer les déversements, qu'ils soient à l'état sec ou non.

7. Manutention et stockage

7.1 MANIPULATION

Éviter tous les types d'émission de poussière et en particulier la formation de poussière respirable. Éviter à tout moment l'inhalation du produit et le contact avec la peau et les yeux. Le transport du produit peut causer des blessures au dos, des foulures, des entorses ou autres. Utiliser des techniques de manipulation appropriées pour éviter les blessures. Utiliser l'équipement de manutention et les commandes si nécessaire pour éviter les blessures. En cas de doute, contacter votre organisme local de santé et de sécurité pour obtenir des conseils supplémentaires sur la manutention annuelle. Toujours porter un équipement de protection complet et des vêtements imperméables appropriés lors de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation adéquate et disposer d'un équipement de ventilation à portée de main si nécessaire en raison d'une éventuelle émission de poussière dans l'air.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de la manipulation ou l'application du produit. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les aires de repas.

Éviter de manipuler maladroitement les seaux de sacs de manière à éviter l'éclatement accidentel et la formation de poussière.

7.2 CONSERVATION

P402 + P232 + 233 Conserver dans un endroit sec. Protéger de l'humidité. Garder le contenant bien fermé.

Conserver le produit dans un endroit sans courant d'air, surélevé par rapport au sol, en évitant les conditions humides et les températures extrêmes (température minimale de 7°C (45°F) minimum). Le produit devrait être utilisé dans les 12 mois suivant sa date de production; le produit ne devrait pas avoir été exposé à l'air avant son utilisation.

Tout produit empilé doit l'être de manière stable et à une hauteur sécuritaire. L'empilage du produit doit être fait de telle sorte qu'il ne risque pas de tomber, ni de s'ouvrir accidentellement.

Ce produit contient du ciment Portland, et par conséquent, du chrome (VI). Il est de ce fait susceptible de provoquer une réaction allergique. Dans ce produit, le ciment peut contenir un agent réducteur; l'efficacité de l'agent réducteur s'amenuise au fil du temps.

8. Contrôles d'exposition / Protection personnelle

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

P260 Ne pas respirer la poussière

P401 Conserver dans les contenants d'origine.

Substance	N° CAS	Limites réglementaires			Limites recommandées	
		PEL OSHA		Cal/OSHA PEL (*au 26/04/13*)	NIOSH REL (*au 26/04/13*)	ACGIH 2015 TLV
		ppm	mg/m	TWA de 8 heures (ST) STEL (C) Plafond	TWA jusqu'à 10 heures (ST) STEL (C) Plafond	TWA de 8 heures(ST) STEL (C) Plafond
Hydroxyde de calcium	1305-62-0					
Poussière totale			15	5 mg/m^3	5 mg/m^3	5 mg/m^3
Fraction respirable			5			
Ciment Portland	65997-15-1					
Poussière totale			15	10 mg/m^3	10 mg/m^3	
Fraction respirable			5	5 mg/m^3	5 mg/m^3	1 mg/m (pas d'amiante et <1% de silice cristalline)
Silice : Cristalline	14808-60-7					0,025 (resp.) Pour α-quartzet cristobalite mg/m^3
Quartz (Respirable)		250$^{(h)}$ (%SiO_2+5)	10 mg/m (%SiO_2+2)	0,1 mg/m^3	Ca 0,05 mg/m^3	
Quartz (Poussière totale)			30 mg/m (%SiO_2+2)			

Veuillez consulter les sites Web de Santé Canada ou de l'OSHA pour plus de renseignements
Le pourcentage de particules cristallines respirables dans le sable de silice est <0,005%, mais certains procédés et utilisations peuvent augmenter cette fraction.

8.2 CONTRÔLES LORS DE L'EXPOSITION

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Fournir un équipement de ventilation adéquat et adapté lors de la manipulation du produit, afin de maintenir la poussière en-dessous des différentes limites d'exposition. Tous les systèmes de ventilation doivent être filtrés avant d'être rejetés dans l'atmosphère. Isoler le personnel des zones poussiéreuses.

Ne pas manger, boire ou fumer tout en manipulant le produit pour éviter tout contact avec la peau ou la bouche. Aussitôt après avoir manipulé le produit, les travailleurs doivent se laver ou se doucher ou utiliser des hydratants pour la peau. Retirer les vêtements, les chaussures, les montres, etc. contaminés et nettoyer soigneusement avant les réutiliser.

8.2.2 Équipement de protection personnelle

P280 Porter des gants/vêtements de protection/protection oculaire/protection faciale.

P264 Se laver soigneusement les mains après toute manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Protection de la peau – Utiliser des gants imperméables, résistants à l'abrasion et aux alcalins, des gants

en caoutchouc fermés qui résistent à la pénétration de la poudre et des liquides, des vêtements imperméables fermés à manches longues qui protègent la peau contre tout contact.

Protection des yeux – Toujours porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit. S'assurer que les lunettes protègent bien les côtés, ont une grande visibilité et qu'il n'y a aucun risque que des particules de produit pénètrent dans l'œil ou les yeux.

Protection respiratoire – Toujours utiliser une protection respiratoire. L'inhalation de la poudre du produit doit être évitée à tout moment. Utiliser un masque anti-poussière NIOSH APPROUVÉ. L'équipement de protection respiratoire doit être conforme à la législation nationale applicable. Il est recommandé d'effectuer des tests d'adéquation lors de la sélection d'un équipement de protection respiratoire.
Des précautions de sécurité supplémentaires peuvent inclure la fourniture d'une installation de douche.

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale

En fonction de la technologie disponible permettant de limiter la dispersion de la poussière dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence	Poudre particulaire grise
Odeur	Aucune
pH	ph9,1 - 9,8 (méthode EPA 2 parts d'eau pour 1 part de poudre par volume)
Point de fusion et point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité - Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Solubilité	La poudre forme de la boue avec de l'eau, durcit au fil du temps
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Composés alcalino-terreux : 580 ^{0}C
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés oxydantes	Non applicable
Gravité spécifique	2,0 à 2,8 (eau = 1)

10. Stabilité et réactivité

10.1 RÉACTIVITÉ

Les composés alcalino-terreux réagissent vigoureusement lorsqu'ils sont associés aux acides forts. Ils attaquent également l'aluminium, le plomb et le laiton en présence d'humidité

En présence d'eau, les aluminates de calcium réagissent chimiquement et durcissent pour former des hydrates d'aluminate de calcium stables. Cette réaction est exothermique et peut durer jusqu'à 24 heures. La chaleur totale dégagée est < 500 kj/kg.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est chimiquement stable. Mélangé à l'eau, il durcit avec le temps dans une masse stable. Les produits peuvent libérer du monoxyde de carbone ou du dioxyde de carbone.

10.3 RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Les composés alcalino-terreux provoquent une décomposition explosive de l'anhydride maléique, des nitroalcanes et des nitroparaffines. En présence d'eau, ils forment des sels avec d'autres sels et des bases inorganiques. Les sels secs sont explosifs.

Le composé terreux alcalin est stable jusqu'à 580°C. Les composés alcalino-terreux se décomposent avec une perte d'eau à environ 580°C pour former de l'oxyde de calcium.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les milieux humides et courants pendant la conservation. Éviter également les températures de conservation inférieures à 7°C.

10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Les produits sont non compatibles avec les acides forts.
Il convient de noter que l'utilisation incontrôlée de la poudre d'aluminium dans le ciment doit être évitée lors de la production d'hydrogène.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun effet connu.

11. Données toxicologiques

11.1 DESCRIPTION DES EFFETS TOXIQUES POUR LA SANTÉ

Toxicité cutanée aiguë : Le ciment incorporé aux autres ingrédients de ce produit a été soumis à un test de limites. (Tests de limites, lapin, contact 24 heures, 2000 mg/kg de poids corporel – absence de létalité) Le dihydroxyde de calcium n'est pas toxique. Lapin dermique DL50> 2500 mg/kg/mc.

Toxicité orale aiguë : Peut causer l'irritation du tractus gastro-intestinal. Le dihydroxyde de calcium n'est pas toxique. Rat dermique DL_{50}> 2000 mg/kg/mc.

Toxicité par inhalation aiguë : Le produit peut irriter la gorge et les voies respiratoires. L'inhalation peutentraîner une irritation, une inflammation ou des brûlures. La toux, les éternuements et l'essoufflementpeuvent survenir à la suite d'expositions dépassant les limites d'exposition professionnelle.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lorsque la peau est exposée au produit à l'état sec ou humide, un épaississement, une fissuration ou un craquellement de la peau peuvent se produire. Le contact prolongé combiné avec l'abrasion peut causer de graves brûlures.

Le ciment Portland et le composé terreux alcalin sont un irritant pour la peau. Les ingrédients sont des irritants dermiques et une dermatite peut survenir après l'exposition.

Le ciment peut avoir un effet irritant sur la peau humide (due à la transpiration de l'humidité) après un contact prolongé. Le contact prolongé de la peau avec du ciment humide ou du béton frais peut causer des brûlures graves, car elles se développent sans que la douleur soit ressentie. Le contact répété de la peau avec du ciment humide peut causer une dermatite.

Ce mélange contient du Chrome (VI) <2ppm, une quantité irritante pour la peau.

Lésions /irritation oculaires graves : Un contact direct avec le produit peut causer des dommages à la cornée en raison du stress mécanique, une irritation ou une inflammation immédiate ou retardée. Un contact direct sous forme sèche ou humide peut provoquer des effets allant d'une irritation modérée des yeux (par exemple une conjonctivite ou une blépharite) à des brûlures chimiques ou à la cécité.

Sensibilisation de la peau : Ce produit contient du ciment Portland classé comme sensibilisant cutané.

Dermatite de contact / Effets sensibilisants : Le contact prolongé et répété avec les produits terreux alcalin peut provoquer une dermatite.

Certains individus peuvent présenter un eczéma lors d'une exposition à des produits cimentaires humides, provoquée soit par le pH élevé qui provoque une dermatite de contact irritante, soit par une réaction immunologique au Cr (VI) soluble qui provoque une dermatite de contact allergique. La réaction peut apparaître sous plusieurs formes allant d'une éruption cutanée légère à une dermatite sévère et constitue une combinaison de ces deux mécanismes. Un diagnostic exact est souvent difficile à évaluer.

Mutagénicité des cellules germinales : À l'exception du chrome (VI) (<2 ppm) dans le ciment Portland, aucune

des substances individuelles de ce mélange n'est classée comme mutagène.

Carcinogenicité : Ce produit contient du sable de silice et cette forme de silice n'est pas classée comme cancérigène en raison de sa grande taille de particule. Cependant, une exposition prolongée et / ou massive à de la poussière contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire causée par le dépôt dans les poumons de fines particules respirables de silice cristalline.

En 1997, le CIRC (Agence internationale pour la recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée par des sources professionnelles peut causer le cancer du poumon chez les humains. Cependant, il a souligné que toutes les circonstances industrielles et tous les types de silice cristalline ne devaient pas être incriminés.

Le CIRC (1997) a conclu qu'il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité de la silice cristalline inhalée sous forme de quartz et de cristobalite dans certaines circonstances industrielles, mais que la cancérogénicité peut dépendre des caractéristiques inhérentes de la silice cristalline ou de facteurs externes affectant son activité biologique ou la distribution des polymorphes.

Les principaux symptômes de la fibrose pulmonaire (communément appelée silicose) sont la toux et l'essoufflement. L'exposition au lieu de travail à la poussière respirable et à la poussière de silice cristalline respirable doit être surveillée et contrôlée.

Toxicité reproductive : Aucune des substances individuelles de ce mélange n'est classée comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : L'inhalation de poussières peut endommager les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Une exposition prolongée ou répétée par inhalation peut causer des dommages aux poumons, y compris une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Certains ingrédients de ces produits peuvent générer des poussières respirables pendant la manipulation et l'utilisation. La poussière peut contenir de la silice cristalline respirable.

L'exposition prolongée ou fréquente ou excessive à la poussière de silice cristalline respirable, aux poussières de ciment et aux produits terreux alcalin peut causer des maladies respiratoires, des maladies pulmonaires, des lésions pulmonaires et respiratoires, des ulcérations et des perforations du septum nasal, une pneumonie et d'autres effets nocifs graves

L'inhalation excessive de poussière de silice cristalline peut entraîner des maladies respiratoires, notamment la silicose, la pneumoconiose et la fibrose pulmonaire.

11.2 DANGER D'ASPIRATION

Aucune donnée disponible.

11.3 VOIES D'EXPOSITION PROBABLES

Inhalation : OUI
Peau – Yeux : OUI
Ingestion : NON – sauf cas accidentels

11.4 EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Le produit peut irriter et brûler la gorge et les voies respiratoires. La toux, les éternuements et l'essoufflement peuvent survenir à la suite d'expositions dépassant les limites d'exposition professionnelle. Provoque une irritation de la peau et est un irritant oculaire grave

Une exposition chronique aux poussières respirables au-delà des limites d'exposition professionnelle peut causer des dommages aux poumons, y compris une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

11.5 CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION

L'inhalation de la poussière peut aggraver les maladies existantes du système respiratoire et/ou des conditionsmédicales telles que l'emphysème ou l'asthme et/ou les conditions existantes de la peau et/ou des yeux.

12. Données écologiques

12.1 ECOTOXICITÉ

Ne pas laisser la matière se déverser dans le cours d'eau. En cas de contamination de l'eau, informer immédiatement les autorités compétentes. L'ajout d'une quantité importante de produits à base de ciment dans l'eau peut entraîner une augmentation du pH et, par conséquent, être toxique pour la vie aquatique dans certaines circonstances.

Les conditions alcalines peuvent également avoir des effets sur la vegetation.

Les valeurs de toxicité suivantes sont disponibles pour le dihydroxyde de calcium :
CL50 (96h) pour les poissons d'eau douce/marins : 50,6 mg/l et 457 mg/l
CE50 (48h) pour les invertébrés d'eau douce : 49,1 mg/l
DL50 (96h) pour les invertébrés marins : 158 mg/l
CE50 (72h) pour les algues d'eau douce : 184,57 mg/l et la CSEO est de 48 mg/l NOEC (14d) pour les invertébrés marins : 32 mg/l
EC10/LC10 ou NOEC pour les macro-organismes du sol : 2000 mg/kg de sol dw et pour les micro-organismes est de 12000 mg/kg/sol dw.
NOEC (21d) pour les plantes terrestres : 1080 mg/kg

12.2 PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Le matériau terreux alcalin est non biodégradable; il réagit avec l'atmosphère et le dioxyde de carbone dissous pour former du carbonate de calcium (craie).

12.3 POTENTIEL BIO ACCUMULATEUR

Aucune des substances individuelles de ce mélange n'est classée comme toxique pour la bioaccumulation.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune donnée connue.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB

13. Élimination

13.1 MÉTHODES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Éviter la formation de poussières dans l'air et de la poussière respirable lors de l'élimination du produit.

Produit – résidus non utilisés ou déversement sec
Ramasser à sec et mettre dans des contenants. Faire une marque bien lisible sur le contenant. En cas d'élimination, durcir avec de l'eau pour éviter la formation de poussière. Éliminer dans une installation de gestion des déchets agréée acceptant les déchets à base de ciment et terreux alcalin. Éliminer toutes les matières conformément à la réglementation/législation locale en vigueur.

Produit – Boues
Laisser durcir. Éviter l'entrée dans les égouts et dans les systèmes de drainage ou dans les étendues d'eau, et les éliminer selon les indications pour les produits durcis.

Produit – Après ajout d'eau, durcie
Éliminer dans une installation de gestion des déchets agréée acceptant les déchets à base de ciment et terreux alcalin. Éliminer toutes les matières conformément à la réglementation/législation locale en vigueur. Éviter l'entrée dans les égouts et dans les systèmes de drainage ou dans les étendues d'eau.

13.2 EMBALLAGE

Vider complètement l'emballage et le traiter conformément à la réglementation/législation en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.

15. Informations sur la réglementation

SGH
SIMDT
OSHA

16. Autres informations

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial HygienistsCAS Numéro du service des résumés analytiques de chimie
CE50	Concentration efficace médiane
CL	Concentration létale
CL50	Concentration létale médiane
CSEO	Concentration sans effet observé
DL	Dose létale
DL50	Dose létale médiane
EPI	Équipement de protection individuelle
LEL	Limite inférieure d'explosivité
MEL	Limite maximale d'exposition
OEL	Limite d'exposition en milieu de travail
PEL	Limite d'exposition admissible
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UEL	Limite supérieure d'explosivité

Mentions de danger en intégralité

H315	Cause l'irritation cutanée.
H318	Cause de graves lésions oculaires.
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée.
H335	Peut causer une irritation respiratoire.
H373	Peut causer des lésions aux organes respiratoires en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Mises en garde en intégralité

P260	Ne pas respirer la poussière.
P271	Utiliser uniquement le produit à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants/vêtements de protection/protection oculaire/protection faciale et masques anti-poussière approuvés.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver soigneusement après toute manipulation.

Mises en garde adaptées

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment avec de l'eau claire pendant quelques minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si possible. Continuer àrincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour qu'elle puisse respirer.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec une quantité abondante d'eau savonneuse
P332+ P313	En cas d'irritation/éruption cutanée : Consulter un médecin.
P362	Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de le porter de nouveau
P501	Éliminer le contenu/récipient dans …
P403 + P233	Garder le produit dans son contenant dans un endroit sec, frais et bien aéré.
P405	Garder dans un endroit fermé à clé.
P314	Consulter un médecin /demander de l'aide en cas de malaise.

Date de révision : Le 23 février 2023

Dégagement de responsabilité : Xypex Chemical Corporation juge que les informations contenues dans le présent document sont exactes ; toutefois, Xypex ne donne aucune garantie quant à cette exactitude et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation des informations contenues dans le présent document, qui ne sont pas destinées à être/ne doivent pas être considérées comme un avis juridique ou comme une garantie de conformité aux lois ou règlements fédéraux, étatiques, provinciaux ou locaux. Toute personne utilisant ces produits doit examiner toutes ces lois, règles et réglementations avant de les utiliser, y compris, mais sans s'y limiter, les réglementations fédérales, provinciales et d'État en vigueur aux États-Unis et au Canada.